

CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL

Poitou Charentes

REGLEMENT SAISON 2019-2020

Les Comités Départementaux de l'Ex Poitou Charentes ont décidé de s'associer pour organiser le Challenge Poitou Charentes. Chaque année l'organisateur sera un comité départemental différent. Pour cette première année ce sera le CD79. Cette compétition va se dérouler sur 4 journées, une dans chaque département.

Art. 1 Cette compétition est organisée par le CD 79 pour cette saison, elle est limitée **aux 18 premières équipes inscrites, se déroulera le samedi et le dimanche pour la 3^{ème} journée et un seul tour le dimanche pour les 3 autres journées**, elle est ouverte exclusivement aux licenciés(es) des clubs des Départements 16-17-79 et 86.

Les équipes doivent être constituées par des licenciés(es) du même club ou des différents clubs du même département.

Conformément au Règlement fédéral, un joueur ayant joué dans une équipe ne pourra pas jouer dans une autre équipe pour les journées suivantes.

- | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------------|
| - Dimanche 22 septembre 2019 | à | LA ROCHELLE |
| - Dimanche 23 février 2020 | à | FONTAINE LE COMTE |
| - Samedi 21 et Dimanche 22 mars 2020 | à | CHAURAY |
| - Dimanche 28 juin 2020 | à | ANGOULEME |

Art. 2 L'épreuve est homologuée en tournoi, en conséquence les joueurs(ses) doivent être en règle avec la FFBSQ-CNB Bowling et se conformer à la réglementation habituelle des tournois (maillot de bowling, ne consommer ni tabac ni boissons alcoolisées pendant le temps de jeu, etc....).

Art. 3 Le challenge se joue en équipe de 4 joueurs(es), formant au départ deux doublettes. Chaque doublette effectue 6 lignes puis 3 lignes en quadrette. Les doublettes se constituent librement. Le classement quadrette est fait sur 36 parties.

Art. 4 Toute équipe inscrite devra régler son engagement (compris le prix des parties soit 152 €) même en cas de forfait.

Art. 5 Le challenge se joue avec handicap (70%). Le handicap, par joueur, est lu dans la colonne H du dernier listing en cours de validité.

Art. 6 Classement : individuels (dame et homme) avec handicap sur 9 parties, doublettes handicap sur 12 parties, quadrettes handicap sur 36 parties. L'équipe quadrette classée 1^{ère} à chaque tour marque 25 points, la 2^{ème} 21 pts, la 3^{ème} 19 pts, la 4^{ème} 17 pts, la 5^{ème} 16 pts, la 6^{ème} 15 pts, la 7^{ème} 14 pts, la 8^{ème} 13 pts, etc...(en cas d'égalité à tous les niveaux de la

compétition, les égalités seront départagées par la dernière ligne jouée, au bénéfice du score le plus élevé handicap compris.

Le trophée, confié pour une saison au vainqueur, sera remis en jeu chaque année.

Art. 7 En partenariat avec le centre de bowling, Le comité Départemental organisateur se chargera des différents classements à chaque tour.

La centralisation des résultats est faite par le Comité Départemental organisateur qui se charge de les transmettre pour homologation.

Art. 8 Tout point non prévu au règlement est du ressort du Comité Départemental. Les litiges survenant durant la compétition seront tranchés par le délégué du Comité Départemental.

ENGAGEMENT : 152 € par équipe à régler par chèque à l'ordre de CD79 au plus tard le jour de la compétition. (1 seul chèque par équipe)

Vous pouvez envoyer votre règlement par courrier une semaine avant la compétition à :

**Mme Chantal JACOB
66 Impasse de la Pierrière
79230 AIFRES**

(il n'y a pas de règlement en espèces ni par carte bancaire directement à l'établissement).

HORAIRES : Priorité aux équipes se déplaçant.

Horaires des poules.

Samedi : Doublettes **10h00** - reconditionnement - quadrettes à **13h45**

Dimanche : Doublettes **9h00** et **11h30** - reconditionnement - quadrettes à **14h45** - Résultats et dotation 17h

PRESENCE OBLIGATOIRE 20 MINUTES AVANT CES HORAIRES

DOTATION : En bons d'achat pour du matériel ou des parties d'entraînement valables dans les centres du Poitou Charentes (DEPT 16-17-79-86) adhérant à ce projet **ou pour l'engagement au challenge INTER DEPARTEMENTAL Poitou Charentes (jusqu'au 31 Décembre 2020)**

REPARTITION DES RECOMPENSES pour 18 équipes

QUADRETTES	DOUBLETES	INDIVIDUELS handicap
1 ^{ère} équipe 140,00 €	1 ^{ère} équipe 60,00 €	1 ^{ère} dame 25,00 €
2 ^{ème} équipe 100,00 €	2 ^{ème} équipe 40,00 €	1 ^{er} homme 25,00 €
3 ^{ème} équipe 80,00 €	3 ^{ème} équipe 30,00 €	
4 ^{ème} équipe 60,00 €	4 ^{ème} équipe 20,00 €	
5 ^{ème} équipe 40,00 €		

BILAN FINANCIER par journée

RECETTES		DEPENSES
Engagement : 72 joueurs x 38 € =	2736 €	Frais de partie : 648 X 3,10 = 2008.80 €
		Homologation : 648 X 0,08 = 51.84 €
		Dotation 620.00 €
		Arbitrage 55.36 €
TOTAL	2736 €	TOTAL 2736 €

BULLETIN D'ENGAGEMENT

CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL POITOU CHARENTES 2019-2020

CLUB : _____

Doublette 1

Nom : _____ **Prénom :** _____ **N° de licence :**

Nom : _____ **Prénom :** _____ **N° de licence :**

Doublette 2

Nom : _____ **Prénom :** _____ **N° de licence :**

Nom : _____ **Prénom :** _____ **N° de licence :**

IMPORTANT: Le bulletin ci-dessus devra être renvoyé **IMPERATIVEMENT** à :
Mme Chantal JACOB 66 Impasse de la Pierrière 79230 AIFFRES
chantal.jacob79@laposte.net